

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 2 (1899)
Heft: 67

Artikel: Les bêtes malades
Autor: Rouget, Paul
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-248823>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

signaux électriques qui notaient les allées et venues de yachts courant au loin.

Les dépêches transmises le mois dernier par-dessus la Manche permettent de croire que cet étonnant système de communication peut s'étendre davantage. On essaiera bientôt de causer entre la rive anglaise et Paris, de Douvres à la tour Eiffel.

Quelques personnes audacieuses parlent de faire l'expérience sur toute la largeur de l'Océan, de Paris à New-York, et de lancer des ondes aériennes auxquelles répondraient, par le même moyen, les navires transatlantiques, en marche.

Sans doute, il faut s'attendre à des complications et à des obstacles; mais enfin les tentatives qui ont réussi donnent lieu de croire que des résultats, réputés impossibles il y a dix ans, peuvent être atteints.

On perfectionnera les appareils Ducretet et Marconi. On espère arriver à les mettre assez bien d'accord pour que les courants électriques aériens ne se trompent pas de destination et ne soient enregistrés que là où ils doivent l'être.

Nos vulgarisateurs vont dresser des plans fantastiques et Jules Verne regrettera de n'avoir pas utilisé par avance pour ses héros, déjà pourvus par lui de tant de ressources, un moyen qui dépasse tous les procédés connus.

L'électricité si féconde en œuvres merveilleuses, promet encore d'autres merveilles. Elle se manifeste avec une force et une richesse inouïes, mais on ignore encore ce qu'elle est. Elle remue le monde et elle cache sa propre nature. Des hommes éminents se servent d'elle pour produire des effets extraordinaires, sans plus savoir que les enfants en quoi elle consiste au fond.

Eugène TAVERNIER.

Les bêtes malades.

Causerie agricole et domestique.

La plupart des maux qui assaillent l'homme et les animaux ont reçu des dénominations populaires. Nous allons nous occuper ici de quelques uns courants.

Le *mal d'âne* est assez improprement nommé, car il est beaucoup plus commun chez le cheval et le mulet que chez l'âne. Il prend naissance à la pointure du sabot et se caractérise d'abord par un endurcissement visible de la peau, qui plus tard se crevasse; et ces crevasses deviennent des ulcérations.

Il faut alors vivement empêcher l'animal atteint de porter la bouche à la partie malade, ce qu'il a d'ailleurs toujours tendance à faire. Il en résulterait en effet une communication de ce mal à la bouche, et cela deviendrait plus grave.

Dès les premiers symptômes du mal, on mettra des cataplasmes émollients sur celui-ci et sur tout le bas de la jambe. Ce ne sera pas encore suffisant, et on complètera ce traitement par des bains de pieds pris dans une décoction de mauve, plante très émolliente aussi, et cela plusieurs fois par jour. Quand l'inflammation aura à peu près disparu, on enveloppera encore la jambe de linge propre pendant quelque temps. La nourriture donnée à l'animal sera rafraîchissante; on le tiendra au repos.

Au cas où ces moyens seraient sans effet, on appellerait le vétérinaire.

Le mal de brou ou de bois.

Celui-ci se manifeste chez les animaux qu'on mène paître dans les bois au printemps, et qui ont pu absorber des bourgeons de chêne. Il atteint les instans et est grave.

On le remarque à l'abattement extrême des animaux souffrants, qui, en outre, ne peuvent satisfaire leur soif, et éprouvent de grandes difficultés pour uriner. Il faut faire rentrer le plus vite possible ces animaux, les mettre à la diète absolue, leur donner pourtant, si on le veut, un peu d'eau blanche. Quelques légères saignées pourront être utiles, ainsi que des lavements adoucissants.

Le *mal caduc*, propre aux volailles, n'est pas autre chose que de l'épilepsie. Il se manifeste chez les oiseaux élevés en cage. Il n'y a guère à faire contre la première attaque qui est souvent mortelle. Mais si l'animal y survit, il faut faire en sorte de prévenir les retours. Pour cela, on coupe les ongles et les extrémités des ergots, assez pour faire couler un peu de sang; on lave ensuite les pattes et mieux tout le corps avec du vin tiède. On fait aussi avaler aux volailles un peu de ce même vin, sucré, et on les place au repos, à l'abri, dans un endroit sombre si possible.

Le *mal de feu*, ou *brûlure*, atteint le mouton. Cette maladie est caractérisée par la rougeur des yeux, une soif intense et continuelle, un amaigrissement général, et comme un sort de tristesse.

Le traitement à suivre en ce cas est simple. Une nourriture rafraîchissante, du repos, une boisson saine, de la bonne eau qu'on acidulera avec du vinaigre.

Le *mal de pis* ou *araignée* est une inflammation des mamelles qui peut se produire aussi bien chez la jument que chez la vache ou la brebis. Presque toujours, cette maladie provient de l'insalubrité des étables, ou de leur mauvaise disposition.

Si les animaux non séparés se donnent des coups de têtes, si, en se couchant, ils appuient leur pis sur le sol, le mal peut se produire.

Lorsqu'on s'en aperçoit, quand la mamelle commence à s'enflammer, on la lave soigneusement avec une décoction de mauve. On y applique ensuite des cataplasmes de fromageots bouillis, et quand il y a amélioration, on enduit les mamelles d'une préparation faite en mélangeant de l'ammoniaque avec deux fois son volume d'huile d'amandes douces.

Mais si l'on s'aperçoit que la peau devient violacée, il faut se hâter d'appeler le vétérinaire. La gangrène pourrait en effet, parfaitement se déclarer.

Le *mal rouge* est particulier aux bêtes à laine, et très dangereux. Comme beaucoup d'autres, il est plus facile à prévenir qu'à guérir. Il se manifeste entre mai et août presque toujours, par un manque d'appétit, une physionomie générale mauvaise, oreilles pendantes, tête basse, écoulement d'une matière fétide par les naseaux. Tout au début du mal, des aliments toniques et fortifiants avec des boissons faites de décoctions de plantes aromatiques, écorce de sureau ou sauge par exemple, auxquelles on aura ajouté 8 grammes de nitre par litre de boisson.

Si le mal est bien déclaré, il y a peu d'espoir de sauver l'animal. Des rechutes sont à craindre.

Comme mesures préventives, une bonne nourriture et la crainte de l'humidité.

Le *mal de taupe* ou de *nuque*, atteint le cheval. C'est une sorte de tumeur, qui apparaît à la tête et qui renferme du pus blanchâtre.

On peut essayer de faire résoudre ce mal en rasant le poil et en appliquant un onguent de styrax avec de la fleur de soufre. Si la tumeur paraît devoir percer, on n'agit pas ainsi, on met des cataplasmes émollients de façon à favoriser autant que possible la suppuration.

Paul ROUGET.

M. Déroulède

est toujours à la conciergerie. Il y est enfermé avec M. Habert depuis le 23 juillet. Il n'a donc pu assister au conseil général de la Charente dont il est membre et s'est fait excuser par lettre. Dans cette lettre il se dit emprisonné « pour avoir tenté de renverser la République parlementaire afin de lui substituer la République plébiscitaire. »



M. Paul Déroulède.

L'enquête de M. de Pasques, juge d'instruction, relative à l'incident de Reuilly, avait conclu tout d'abord au renvoi de MM. Déroulède et Habert devant la police correctionnelle, pour application de l'article 25 de la loi de 1881 : « Toute excitation de soldats armés à l'indiscipline est passible de la police correctionnelle. »

Sur l'ordre de M. Feuilleux, procureur de la République, M. Pasques a procédé, à une contre-enquête, et probablement c'est l'article 24 de la loi qui sera appliqué à MM. Déroulède et Habert. Il porte que « doivent être déferés à la cour d'assises tous les auteurs de complot contre la sûreté de l'Etat. »

LETTRE PATOISE

Dà lai Montaigne

Se sti mallié a enconé décidai
De couégnâtre son aimé, i li bayerai
Mon portrait és cœyes nois.
Aistôt qu'ai n'y airé pu de noi.

En aittendain, i li dis,
Pou y faire plaisi,
Qu'i m'aipèle Madeleine.
Ai qu'i aime bin lai fairène.